

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	7
Artikel:	Que peut et doit faire l'instituteur pour développer le cœur de ses élèves [suite]
Autor:	Philippona, Jos.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1039805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sants ; mais nous croyons qu'il vaut mieux s'avouer franchement ses petites fautes et prendre d'autant plus énergiquement les moyens de les racheter et de s'en corriger par de nouveaux efforts, que de s'endormir paisiblement sur des lauriers distribués souvent avec trop de complaisance par les correspondants de quelques journaux.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'émettre un vœu, que nous avons souvent entendu formuler par bon nombre d'instituteurs. Ce serait de voir les expositions scolaires alterner entre les écoles primaires, les écoles secondaires et les diverses classes du collège. Le cycle de quatre ans, adopté, pourrait parfaitement être maintenu, les écoles primaires auraient moins à craindre de voir leurs produits amoindris, écrasés en quelque sorte par le voisinage de ceux des écoles supérieures ; la participation aux expositions serait, croyons-nous, plus générale, et de plus, il y aurait alors possibilité, vu le plus grand espace disponible, d'avoir une place pour chaque chose et surtout de mettre chaque chose à sa place.

VILLARD, *instituteur* à Châtel-St-Denis.



QUE PEUT ET DOIT FAIRE L'INSTITUTEUR

pour développer le cœur de ses élèves.

(Suite).

Nous avons parlé du sentiment religieux et patriotique. L'instituteur pourra et devra fortifier encore le sentiment religieux de ses élèves en leur montrant que tout dans ce monde, et leur existence et leur santé, et cette instruction qu'ils viennent recevoir est un bienfait de la Providence divine. Le chant de morceaux choisis contribuera aussi à faire germer de saines pensées dans leur jeune cœur. Ces chants appris dans l'enfance resteront toujours dans leur mémoire, reviendront en mille circonstances de la vie réjouir, consoler leurs cœurs, en les ramenant aux souvenirs religieux du jeune âge et conserveront la pureté des mœurs en bannissant ces chansons indignes qui ne devraient jamais souiller la bouche d'un chrétien.

L'instituteur devra aussi parler de l'amour de la patrie, autre sentiment inné dans le cœur de l'homme et dont l'école primaire doit aussi favoriser le développement. La patrie est notre mère,

nous devons l'aimer, nous dévouer pour elle et au besoin lui faire le sacrifice de notre vie. La patrie nous nourrit et nous protège. Elle nous défend à l'extérieur contre l'étranger, elle nous protège à l'intérieur par les lois, les tribunaux, les magistrats. Elle a des secours pour les pauvres, les malades, les orphelins, les vieillards. Mais ce bien ne peut s'obtenir que lorsque chacun se soumet aux lois établies pour tous, et contribuer, selon ses moyens, à toutes les dépenses de la patrie. Il n'est pas donné à chacun de rendre d'éclatants services à son pays, mais chacun peut lui être utile dans sa sphère. Voilà en abrégé quelques idées que le maître pourra commenter et développer suivant les occasions et la portée de l'intelligence de ses élèves.

Nous ne devons pas oublier que pour compléter l'œuvre d'une bonne éducation populaire, l'instituteur doit initier ses élèves aux bonnes habitudes qui, contractées dès le jeune âge, conserveront chez les enfants l'heureux naturel qu'ils tiennent de leurs parents ou modifieront les tendances vicieuses qui leur auraient été transmises. L'habitude a été appelée une seconde nature. Tous les éducateurs sont d'accord sur ce point qu'il importe grandement de former de bonne heure les habitudes des jeunes enfants. Ce que tu ne peux porter maintenant disait Ovide, tu le porteras avec l'habitude : Jeunes plantes, encore, elles peuvent n'être pas droites ; mais du moins elles peuvent se redresser ; plus tard elles se briseraient avant de plier. — L'instituteur inspirera donc à ses élèves l'amour de l'ordre, du travail, de l'économie, de la tempérance, de la franchise, de la propreté, de la politesse, vertus et qualités éminemment sociales et leur inspirera l'horreur de la paresse, du mensonge, de la vanité et de la gourmandise, penchants auxquels l'enfant est le plus enclin.

Pour terminer, disons un mot des devoirs qui incombent à l'enfant devenu citoyen envers la société, soit envers ses semblables. L'expression la plus lumineuse, la plus féconde et la plus simple des devoirs de l'homme envers ses semblables est certainement ce divin précepte de l'Evangile : Aimer son prochain comme soi-même ; d'où deux conséquences : Ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit et faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fut fait à nous-mêmes. — Montesquieu formule comme suit le devoir du citoyen : Si je savais quelque chose qui me fut utile et qui fut préjudiciable à ma famille, je le rejeterais de mon esprit ; si je savais quelque chose qui fut utile à ma famille et qui nuisit à mon pays, je le regarderais comme un crime.

Tels sont les principaux moyens à la disposition des instituteurs pour convertir leur classe en un parterre embaumé de toutes les vertus de l'humanité et préparer ainsi aux familles des enfants obéissants et vertueux, au pays des citoyens laborieux, fidèles et éclairés, à l'agriculture, aux arts, au commerce et à l'industrie des sujets consciencieux et actifs et donner à la patrie les seuls éléments infaillibles de grandeur et de prospérité.

Jos. PHILIPPONA, *Inspecleur.*